

Le **Jeudi 5 novembre 2020** à 9h30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-François DUC, doyen de l'assemblée.

Date de convocation : 23/10/2020

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	X			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel	X			TURNAR Alexandra	
	WOLFF Corine	X			THIEFFENAT Alain	
	MORAT Franck	X			CHARLES Corinne	
	GENNARO Alexandre	X			BOIS-NEVEU Arthur	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François	X			CARREL Christine	
	MONTBLANC Jean-Claude			X	GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel	X			JARRE Jean-Pierre	
	ZOCCOLO Alain	X			BERTHET Sandrine	
	HUGUET Emmanuel		X		MEUNIER Edouard	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	X			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	X			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	X			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	X			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	X			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier	X			FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	X			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	X				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare	X			ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian		X		RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude		X		CAMPERS Joëlle	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	MARCHAND-MAILLET Thierry	X			BOUTY Georges	
	ROUGEAUX Jean-Pierre	X			BAUDIN Alexandra	
REGION	BONNIVARD Emilie		X			
DEPARTEMENT	SCHMITT Nathalie	X			Mithieux Lionel	
TOTAL		22	4	1		0
TOTAL VOTANTS		26				
TOTAL VOIX		27				

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20201105-DEL54-2020-DE
Date de télétransmission : 12/11/2020
Date de réception préfecture : 12/11/2020

DELIBERATION N°54/2020

Objet : REVERSEMENT DES LOYERS NON FACTURES AUX COLLECTIVITES

Philippe POURCHET indique que pendant le premier confinement il a été décidé en accord avec Le Président de ne pas appeler les loyers des commerces et des entreprises confinées et présente l'état des loyers non facturés :

Localisation	Locataire	Avril 2020 HT	Mai 2020 HT	Juin 2020 HT	TOTAL HT
La Chambre	CFC (Concept Froid Climatisation)	110,80€	110,80€		221,60 €
Chambéry	DRAGON D'OR	1 748,15€	1 748,15€	1 748,15€	5 244,45 €
Chambéry	GARAGE HUMBERT-BESSON	638,00€	638,00€		1 276,00 €
Grésy-sur-Isère	Mme BORGIS Muriel	507,00€	507,00€	507,00€	1 521,00 €
Chambéry	MS ARCHITECTE	1 523,80€	1 523,80€		3 047,60 €
Chambéry	SARL Le Tunnel Savoie	3 410,00€	3 410,00€		6 820,00 €
La Ravoire	SARL SIMEONE	1 047,00€	1 047,00€		2 094,00 €
Montmélian	SARL ZACCARDI	150,00€	150,00€		300,00 €
	TOTAUX	9 134,75€	9 134,75€	2 255,15€	20 524,65€

Cette décision étant soumise à délibération, il propose de valider cette décision mais également de reverser aux collectivités concernées les loyers non perçus sur les fonds propres de l'EPFL, afin d'aider ces collectivités qui doivent faire face aux surcoûts engagés dans le cadre de la pandémie et considérant en outre qu'elles ont un rôle essentiel à jouer dans le plan de relance.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour le reversement des loyers non perçus aux collectivités selon détail ci-dessus.

Le 12/11/2020
 Le Président
 Jean-Marc LÉOUTRE



VOTE :	
Pour	26
Contre	0
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
 073-487899056-20201105-DEL54-2020-DE
 Date de télétransmission : 12/11/2020
 Date de réception préfecture : 12/11/2020